

SENEGAL

MADIOR DIOUF

November 2006

www.kas.de/senegalwww.kas.de

Le Rôle des partis politiques dans la préparation et le suivi des élections : le point de vue de l'opposition

COMMUNICATION DE M. MADIOR DIOUF, SECRETAIRE GENERAL DU RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE (RND) À «REGARDS CROISES ENTRE MEDIATS ET POLITIQUE - ROLE ET FONCTION DES PARTIS POLITIQUES ET DES MEDIATS EN PERIODE ELECTORALE»

Mesdames, Messieurs,

Je remercie les responsables de la Fondation Konrad Adenauer, du Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI) et l'Agence de Presse Sénégalaise (APS), de l'invitation qui m'a été faite de présenter une communication à la réflexion qu'ils organisent, aujourd'hui, sur le rôle des partis politiques et des médiats en période électorale. Il s'agit là d'une bonne participation à notre vie politique nationale, parce qu'occasion de débats sur un problème majeur de la démocratie dont l'édification est en cours.

Le rôle des partis politiques dans la préparation et le suivi des élections : le point de vue de l'opposition, tel est le sujet qui m'a été proposé. Je précise d'abord que je m'exprimerai en tant que citoyen et secrétaire général du RND, et non comme représentant de tout le cadre de l'opposition auquel j'appartiens, la Coalition Populaire pour l'Alternative (CPA).

La fonction de participation à la gestion du processus électoral est importante dans une démocratie en train de se bâtir. Elle n'est pas une pratique caractéristique d'une démocratie majeure. Il est en effet plus économique pour un Etat, et plus souhaitable, de réussir à faire organiser, à la satisfaction des partis ainsi que des citoyennes et des

citoyens, les élections de toutes les catégories, exclusivement par le ministère en charge de l'Intérieur. C'est dire déjà qu'au-delà des tâches qu'imposent l'état de la démocratie et l'urgence du présent, l'objectif pour une meilleure vie politique nationale, doit être un niveau de culture démocratique qui permette un rôle modeste des partis dans la préparation et le suivi des élections. En attendant les réalités du présent donnent de l'importance à ce rôle des partis. Une rapide évocation du parcours dans le travail des partis permet de rappeler les dimensions du problème.

A. Historique.

1. Le débat national sur le système électoral tenu en 1992. Avant cette date le système électoral dans notre pays présente surtout des insuffisances graves au regard de ce qu'exige la démocratie. Il y a alors une nette prédominance de la culture de parti unique ou unifié ; elle se traduit par le fait, pratiqué plus que théorisé, du pouvoir d'Etat au service du parti au pouvoir. Les insuffisances graves du code électoral sont alors telles que des revendications de l'opposition consistaient à exiger un code prévoyant l'identification de l'électeur, le passage obligatoire du votant par l'isoloir, la fiabilité du fichier électoral, la présence de représentants des partis en compétition lors du dépouillement dans les divers bureaux

de vote, lors du recensement des votes aux différents niveaux du processus électoral, etc.

Une préparation des élections qui implique un travail des partis à ces niveaux divers du processus électoral a été rendue possible depuis la mise en oeuvre des résultats du débat national de 1992. Depuis lors en effet, le cadre juridique et réglementaire des élections a donné des moyens importants à la préparation des élections par les partis politiques, en matière de contrôle du travail de l'administration chargée d'organiser les élections : la Constitution amendée et un code électoral au départ consensuel

2. Depuis les élections de 1993, la présidentielle et les législatives, le rôle des partis est de plus en plus actif dans la préparation des élections. Il ne se limite pas au travail qui leur est interne d'organisation et de propagande politique pour des résultats souhaités à ces élections. Les partis assument des responsabilités plus étendues. Ils s'engagent dans la conception et la proposition de voies de progrès dans le système électoral. Ce travail long et difficile, parce qu'il s'agit de créer les conditions de respect de l'égalité des droits des partis politiques, ainsi que des citoyennes et des citoyens, a été entrepris avec détermination et constance dans les efforts, surtout de concertation au sein de l'opposition. Il a eu pour résultats importants la création, à défaut d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) chargée de l'organisation des élections, de l'Observatoire National des Elections (ONEL), ainsi que de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Les partis ayant obtenu l'existence de ce cadre juridique et réglementaire peuvent maintenant préparer les diverses élections en sachant ce qu'ils doivent faire, pour ce qui relève de leurs compétences en matière de système électoral ; mais leurs difficultés à assumer les missions demeurent. Le contexte du sous développement fait qu'ils n'ont pas les moyens de leurs ambitions et de leurs devoirs, s'agissant de la préparation des élections, au sens du contrôle du travail préparatoire de leur tenue. Leurs représentants dans les commissions d'inscription, de dis-

tribution ou de retrait des cartes d'électeur ne sont pas pris en charge. Dans le reste du travail qui se termine par les résultats non plus. La qualité et l'efficacité de leur travail de préparation des élections seront améliorées à coup sûr, lorsque le budget du ministère en charge des élections comportera une ligne de crédits destinée à la prise en charge des représentants des partis, organisés pour rendre la charge financière raisonnable au regard des possibilités des finances publiques. Il est plus respectueux des deniers publics de dépenser de cette façon, que d'entretenir un organe de supervision des élections dont l'inefficacité est décriée de manière aussi insistante que maintenant.

B. Les problèmes du système électoral liés à la préparation des élections et le rôle des partis.

L'on peut insister ici sur trois séries de problèmes qui intéressent le travail des partis en période électorale. Les représentants des partis ont un devoir de vigilance soutenue sur ces questions complexes dont seules des solutions correctes donnent un sens aux élections.

1. La fiabilité du fichier électoral. Il résulte du toilettage des listes d'électeurs pour éviter que les morts restent au fichier et de l'inscription seulement de ceux qui y ont droit. Qui a le droit de s'inscrire ? Le code électoral aide les personnes chargées de ce contrôle. Mais les diverses formes de fraude, à ce niveau du processus posent des difficultés importantes au contrôle. Identifier ceux qui ont perdu le droit de s'inscrire par suite d'une condamnation est-il plus difficile que démasquer les résidents africains qui s'inscrivent ou ceux qui traversent la frontière entre leur pays et le Sénégal pour s'inscrire avec le projet de régler leur problème de carte d'identité utile et aider éventuellement un ami sénégalais qui a besoin de votes maniables ? Ces difficultés sont comparables à celles qui sont liées au contrôle des inscriptions de mineur(e)s, à distinguer d'ailleurs de l'inscription, tout à fait plausible, de ceux auront l'âge électoral le jour du scrutin. On peut voir ainsi que ce travail exige la vigilance et le sérieux pour s'acquitter honorablement de la tâche

2. La carte électorale et les chances de fluidité des opérations de vote. L'administration de proximité étant encore à réaliser dans notre pays, il y a un devoir de vigilance sur le nombre de bureaux de vote : il doit tenir compte des distances à parcourir pour parvenir au lieu de vote, ainsi que du nombre des électeurs par lieu de vote. Le rôle des partis est de faire tenir compte de ces éléments de décision pour le nombre des bureaux de vote qu'il faut fixer de manière à créer les conditions de la fluidité des opérations de vote

3. La représentation des partis dans les commissions administratives d'inscription, de distribution des cartes d'électeur et de recensement des votes. Il s'agit d'un travail d'abord de conception et de proposition, de la part des partis politiques, pour assurer une telle présence de leurs représentants aux fins d'un contrôle exigeant. Faute de la prise en charge de ces représentants par des moyens publics, l'efficacité du travail sera hypothétique.

C. La création d'organe pour la gestion ou la supervision des élections et le contrôle du processus électoral.

La réflexion des partis pour la préparation efficiente d'élections transparentes, fiables, honnêtes et aboutissant à des résultats acceptés de tous s'est longtemps orientée vers un organe à charger des élections. Ils n'ont pas cependant réussi, jusqu'ici, à faire créer une CENI, bien que la conception en ait été très élaborée, sous la direction d'ailleurs de Maître Wade opposant et dont le parti accueillait en son siège les réunions de l'opposition pour concevoir et proposer une CENI. A la place a été créé l'ONEL. Cet organe a permis des élections sans contestation en 2000 ; mais il s'est avéré que son efficacité peut être bloquée par, notamment, les moyens financiers tardivement et insuffisamment mis à la disposition de l'organe pour l'exercice de ses compétences clairement définies, de même que par la non exploitation de ses rapports.

Quant à la CENA, c'est l'organe de ce genre qui a le plus de pouvoirs inscrits dans la loi qui l'a créée. Mais elle aura déçu pour ineffi-

cacité. Le fait n'est pas pour faciliter le travail des partis politiques dans le cadre de la préparation des élections.

D. Le suivi des élections et la situation actuelle du Sénégal

1. Le fonctionnement régulier de la démocratie est réalisé par des élections régulières se tenant à date échu. Le premier rôle des partis politiques est de se mettre en situation de concourir régulièrement, c'est-à-dire en conformant leur action de préparation des élections au calendrier républicain : être prêt à concourir à date échu est le devoir de tout parti qui veut, soit conserver le pouvoir, soit le conquérir par les urnes.

Le devoir de vigilance des partis sur le calendrier des élections signifie d'abord l'effort pour exécuter les tâches qu'imposent ces dates, ensuite l'action politique pour le respect de ce calendrier. Dans le contexte particulier de la refonte totale du fichier électoral en année électorale ou bien l'année qui précède une année électorale, l'action politique consiste à combattre les mesures prises par le pouvoir d'Etat et tendant à réaliser des gains politiques partisans, notamment en faveur du parti au pouvoir.

Le devoir de combattre les modifications autoritaires des règles du jeu relève de la même catégorie de tâches des partis, en période électorale. Le fait est prohibé par un texte communautaire dans le cadre de la CEDEAO, le Protocole n° A/FP1/12/01 sur la démocratie et de la bonne gouvernance, additionnel au Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, signé le 21 Décembre 2001, pour le Sénégal par le président Wade lui-même. L'exemple de la prorogation du mandat des députés. C'est une décision autoritaire qui sert des intérêts politiques. Le motif déclaré, des inondations à Dakar, concomitantes, du reste, avec des inondations dans d'autres localités du pays, tout comme l'élaboration d'un plan dit JAXAAY, s'est révélé une tromperie. Ce plan venu s'ajouter à la pose de la première pierre pour des maisons en faveur des habitants de Tarédji, par le Deuxième Premier

ministre du Président Wade, a vite changé de nature pour devenir l'initiative privée de citoyens entrepreneurs qui construisent et vendent des logements. L'opposition avait raison de crier à la démagogie, à l'annonce de logements gratuits à construire pour les sinistrés des inondations de Dakar. Le motif déclaré de la prorogation du mandat des députés était un mauvais prétexte.

Le texte voté à l'Assemblée nationale n'est pas une loi. Le Conseil constitutionnel saisi n'a pas eu d'avis sur le fait accompli. Le texte n'est pas une loi parce que dans notre Constitution, la loi est une production concertée du droit par les trois institutions de la République, l'Exécutif, le Parlement et le Pouvoir judiciaire, chacun ayant un rôle défini par la Constitution.. Il y a eu prorogation autoritaire du mandat des députés de la dixième législature (2001-2006). C'est le fond de la querelle sur démission et constat de fin de mandat. Quatre députés ont refusé le fait accompli et constaté la fin de leur mandat. Le combat pour le respect de la loi a eu pour prix cette décision.

3. Les conséquences de la mauvaise gestion de la situation née de la refonte totale du fichier électoral. Il est en train de se créer une situation de graves difficultés pour respecter la date du 25 Février 2007 pour les élections. A moins de cent jours de cette date, la confection des cartes d'électeur accuse un retard d'au moins 300.000 dossiers d'inscription à saisir. Concernant les cartes confectionnées, le retrait n'a pas encore atteint le niveau de 50%. Ainsi, à moins de cent jours de la date des élections, le corps électoral détenteur de cartes d'électeur n'est pas connu avec précision. L'opposition n'a, comme rôle et pouvoir républicains, que d'exercer des pressions pour que ceux qui doivent travailler (ministère de l'Intérieur et CENA) travaillent assez. Une situation inédite est en train de se réaliser : une Assemblée nationale qui arrive au terme de la prolongation autoritaire de son mandat sans légalité, et un Président de la République est à cinq mois du terme de son mandat et les conditions pratiques des élections ne sont pas encore réunies. Au terme de ces deux mandats dans le même temps, que faire ? Le rôle de l'opposition est de

nouveau sollicité par le devoir et la situation politique nationale. Que faire pour qu'un pouvoir légitime gère le pays ? Sans consensus, sur l'Assemblée nationale, des partis ayant des élus de la dixième législature, il n'y aura pas la légitimité d'une instance législative. Sans referendum il n'y aura plus de pouvoir de Président de la République. Tout autre pouvoir serait issu d'un coup de force.

CONCLUSION.

La préparation et le suivi des élections sont des tâches majeures dans la vie des partis politiques. Dans une situation nationale où la culture démocratique a encore beaucoup de progrès à faire, il est indispensable que le rôle des partis, en période électorale, ne se limite pas à se préparer pour des gains électoraux à réaliser. Leur tâche concerne aussi les progrès que la démocratie doit réaliser pour une meilleure vie politique nationale, en matière de paix civile et d'harmonie des relations entre forces politiques. C'est pourquoi les partis doivent être présents à toutes les étapes du processus électoral, des inscriptions à la proclamation des résultats. Pour le présent débat, il est proposé de discuter des étapes qui précèdent le jour du scrutin et qui constituent la préparation des élections. Le suivi des élections peut se concevoir comme leur tenue régulière. Pour ces deux catégories de tâches les partis, en démocratie encore insuffisante, ont un devoir de conception de voies de progrès de cette démocratie et de proposition active pour le dialogue politique qui réalise le progrès souhaité.

Les partis ne doivent pas gérer le processus électoral. Ils doivent en contrôler la gestion, concevoir et proposer des structures de supervision ou de gestion du processus d'une compétition dans laquelle ils sont impliqués. L'observance des principes démocratiques, la fiabilité du fichier électoral, l'honnêteté des opérations électorales, l'impartialité des comportements, la transparence qui donne confiance à tous doivent être mis en oeuvre lors de toute forme de participation à la gestion et au contrôle du système électoral.

Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.

SENEGAL

MADIOR DIOUF

November 2006

www.kas.de/senegal

www.kas.de

Les comportements fondés sur des intérêts exclusifs de pouvoir, l'absence de sens moral, de souci d'éthique, la volonté de conserver ou de conquérir le pouvoir à tout prix, avec la conviction que la fin justifie les moyens, constituent des caractéristiques de l'absence ou de l'insuffisance grave de culture démocratique. Or la culture démocratique est le fondement solide du travail des partis susceptible de les amener à dépasser, en période électorale, leur préparation interne pour des gains de suffrages, et comprendre l'importance de leur contribution à créer un système électoral moderne, efficace et acceptable pour les forces politiques en compétition. Le rôle des partis en période électorale est de faire de l'avenir en frayant des voies de progrès de la démocratie.